



## Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 08 mars, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen, Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

### DELEGUES PRESENTS :

- CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Mathon d'Avernes, Mmes Deltruc de Boissy-l'Aillerie, Mme Bellée de Bréançon, Mme George de Brignancourt, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mme Gallo-Grosos de Commeny, M. Teilland de Condécourt, Mme Ouin de Courcelles-sur-Viosne, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mmes Bernard et Le Boucher de Guiry-en-Vexin, Mme Vattaire d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, Mme de Smedt de Sagy, Mme Ardiot de Santeuil, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny,
- CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, Mme Dumont Selhi d'Arthies, M. Caurette de Chaussy, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Sophiyair de Saint-Clair-sur-Epte, Mmes Chériot de Wy dit Joli Village.

### DELEGUES EXCUSES :

Mme Joncour-Danel et M. Bru de Berville (ccvc), Mme Morgue et M. Devienne de Longuesse, M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Mourgues de Montgeroult, Mme Perouelle et M. Taridec de Nucourt, Mrs Duchesne et Magnitot d'Omerville (ccvvs), Mrs. Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), M. Vinolas de Seraincourt (ccvc), Mme Plesse d'Us (ccvc),

### COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Chars (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Frémainville (ccvc), Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Theuville (ccvc), AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Noblia maire d'Avernes, Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin, Mmes Marchal et Pairé secrétaires du SI Conservatoire du Vexin

3 POUVOIRS DONNES : Mme Joncour-Danel de Berville à Mme Vattaire, M. Veres de Magny-en-Vexin à M. Caurette, M. Vinolas de Seraincourt à Mme de Smedt.

Au total, 23 maires ou délégués sont présents, représentant 26 des 43 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19H50.

M. de Kervéguen souhaite la bienvenue à Mme Noblia, maire d'Avernes.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

## **1) Adoption du précédent compte rendu (réunion du 21 décembre 2023),**

Ce compte-rendu n'appelle aucun commentaire dans l'assemblée ; aucune remarque n'est parvenue au secrétariat.

### **Compte-rendu adopté à l'unanimité.**

M. de Kervéguen rappelle que Mme Catherine Carpentier, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du bureau a transmis aux délégués, le lundi 18 mars, un mail afin de demander l'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour. La parole lui est donc donnée.

Mme Carpentier demande aux délégués leur consentement pour la mise à l'ordre du jour (point 6) de la vente du bâtiment de l'antenne de Vigny.

L'ajout du point supplémentaire est accepté par l'ensemble des délégués.

M. de Kervéguen rappelle qu'au regard de sa position de maire de Vigny et président du conservatoire, il ne participe pas à ce débat, c'est pour cette raison que Mme Carpentier a la charge du dossier.

M. de Kervéguen annonce l'ajout d'un autre point relatif à l'avancement de l'adhésion de la CCVVS (point 9bis).

## **2) Bilan financier 2023 (Annexe 1 et note explicative CA 2023 en annexe 2) :**

Rapporteur : M. de Kervéguen

M. de Kervéguen rappelle le contexte de l'année 2023 :

Les communes adhérentes au syndicat intercommunal regroupent

- La CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre), avec 33 communes qui prend à sa charge la part par habitant. La part par élèves inscrits est prise en charge par les communes et la part par ville antenne qui est de 6 500 € est prise en charge par Marines et Vigny.
- A la différence de la CCVVS (Communauté de Communes Vexin Val de Seine) avec 10 communes sur 26 qui adhèrent. Ce sont les communes qui payent intégralement la part par habitant, la part par élève et la part ville antenne payée par Magny-en-Vexin.

Il rappelle également que les interventions en milieu scolaire font suite aux demandes des communes, avec une prise en charge financière par ces mêmes communes.

M. de Kervéguen fait un point sur le nombre d'élève : pour l'année scolaire 2023-2024 il y a augmentation de + 7,5% par rapport à 2022/2023 : 410 élèves (381 2022/2023), dont 380 (354 2022/2023) qui habitent une commune adhérente.

Concernant le quotient familial (QF), on constate une baisse du nombre d'élèves qui ont demandé à bénéficier du QF.

M.de Kervéguen donne la parole à Mme Belgrine Rever, directrice du Conservatoire qui expliquerait cette baisse par la dématérialisation des inscriptions, mise en place à la rentrée 2023/2024. En effet le processus en ligne ne propose pas l'intégration du quotient familial. De plus l'inscription se faisant par anticipation, sur la fin de l'année scolaire (mai, juin), les familles, par facilité valident leurs demandes sans avoir recours au calcul du QF. Toutefois au moment de la rentrée scolaire, avec l'envoi des factures aux familles, certaines se manifestent et le calcul est fait à ce moment-là.

M. de Kervéguen rappelle que le nombre d'interventions en milieu scolaire a baissé sur l'année 2023/2024 et laisse la parole à Mme Belgrine Rever :

Avec l'arrivée de M. Rochard, le nouvel inspecteur de l'éducation nationale sur la circonscription, émerge une volonté de retravailler le dispositif et le partenariat entre notre territoire et l'éducation nationale.

L'idée est d'être plus pertinent sur le contenu des projets pédagogiques et la qualité des prestations proposées, mais également de mettre en place un rétroplanning des demandes d'interventions scolaires et des demandes des communes pour la rentrée 2024/2025.

Les demandes de projets pour l'année scolaire suivante vont se faire via l'éducation nationale au mois de mai, qui devra parallèlement faire la demande de prise en charge à la commune. S'en suivra une commission au mois de juin. Les projets pourront alors se mettre en place dès le mois d'octobre.

Une déléguée souhaite savoir si un questionnaire de satisfaction est transmis aux écoles à la suite des différentes interventions.

Mme Belgrine Rever explique que les questionnaires de satisfaction ne peuvent pas être à l'initiative du conservatoire car la validation des projets revient à l'inspection de l'éducation nationale. En effet le conservatoire n'est pas cosignataire. Le moyen, pour le conservatoire, d'évaluer la satisfaction des interventions est d'assurer un suivi des projets tout au long de l'année. C'est pourquoi Pierre Leyri conseiller musique (de l'EN), avec qui le conservatoire sera en lien régulier, passera sur les écoles afin que les projets puissent être accompagnés et que nos engagements soient respectés.

M. de Kervéguen rappelle les effectifs du syndicat au 31 décembre 2023 :

24 agents répartis en 15 hommes/9 femmes (27 agents dont 16 hommes et 11 femmes au 31 décembre 2022), **soit en ETP (équivalent temps plein) : 12,45.** .

	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
Filière administrative			2	2
Titulaire			2	2
Temps complet			2	2
Temps non complet				
Filière technique			1	1
Non titulaire			1	1
Temps non complet			1	1
Filière culturelle	2	20		21
Titulaire	1	4		4
Temps complet	1	2		2
Temps non complet		2		2
Non titulaire	1	16		17
Temps non complet	1	16		17
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

M. de Kervéguen propose de présenter le **Compte Administratif 2023** :

Le compte administratif 2023 établi par le syndicat et le compte de gestion 2023 fourni par la perception de Magny-en-Vexin sont en total correspondance et présentent le compte de résultat ci-dessous :

		Résultat antérieur N-1	RECETTES N	DEPENSES N	RESULTAT N	Total	Résultat cumulé
		reporté en N	sans report N-1		sans report N-1	avec Report N-1	à reporter en N+1
		(1)	(2)	(3)		(4) = (1+2)	(4)-(3)
<b>CA 2023</b>							
Fonctionnement	A	159 361,06 €	608 466,59 €	561 781,09 €	46 685,50 €	767 827,65 €	206 046,56 €
Investissement	B	99 263,89 €	20 769,28 €	44 809,32 €	-24 040,04 €	120 033,17 €	75 223,85 €
<b>Total de l'exercice</b>		<b>258 624,95 €</b>	<b>629 235,87 €</b>	<b>606 590,41 €</b>	<b>22 645,46 €</b>	<b>887 860,82 €</b>	<b>281 270,41 €</b>
<b>Pour mémoire : CA 2022</b>							
Fonctionnement	a	186 501,70 €	525 984,67 €	553 125,31 €	-27 140,64 €	712 486,37 €	159 361,06 €
Investissement	b	88 712,12 €	50 150,26 €	39 598,49 €	10 551,77 €	138 862,38 €	99 263,89 €
<b>Pour information = Différences entre CA 2023 et CA 2022</b>							
Fonctionnement	A - a	-27 140,64 €	82 481,92 €	8 655,78 €	73 826,14 €	55 341,28 €	46 685,50 €
Investissement	B - b	10 551,77 €	-29 380,98 €	5 210,83 €	-34 591,81 €	-18 829,21 €	-24 040,04 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat 2023 (N) présente un excédent de **46 685,50 €**.

Le résultat 2022 (N-1) présentait un déficit de - 27 140,64 €.

Excédent antérieur à reporter au BP 2024 : **206 046,56 €** (contre 159 361,06 € fin 2022, reporté au BP 2023)

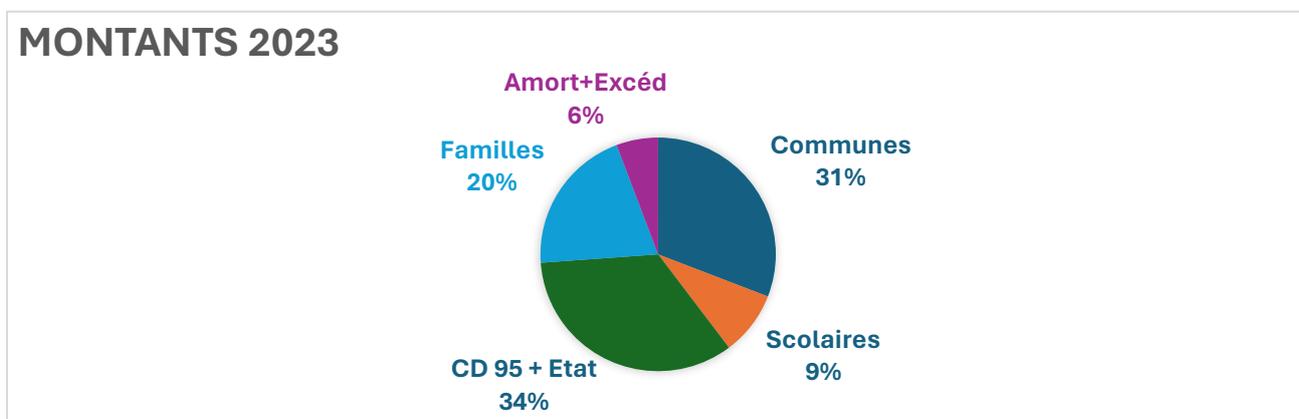
### • SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

#### 5 principaux groupes d'acteurs économiques

	montants 2022	montants 2023
1) cotisations annuelles des communes adhérentes: + compensation de Magny en Vexin pour le Quotient familial des familles magnytoises	164 318,11 €	<b>184 785,18 €</b>
2) cotisations des communes et autres organismes pour activités scolaires ou périscolaires :	35 700 €	<b>52 920 €</b>
3) Les subventions versées par : le Département et + dotation de l'Etat (perte de recettes Covid) +Subventions exceptionnelles sur projets (DRAC, REGION)	160 825 € 51 374 €	<b>160 825 €</b> <b>0 €</b> <b>43 500 €</b>

4) Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux familles (inscriptions aux cours + locations d'instruments):	105 161,35 €	<b>122 120,12 €</b>
5) Amortissement de la subvention en investissement du CD (suite séparation des communes de l'est) + Région (suite covid) + Excédent d'investissement 2022 transféré au compte de résultat		<b>7 196,60 €</b> <b>27 140,64 €</b>
<b>*Les principaux recettes de fonctionnement s'élèvent à</b>	517 378,46 €	<b>597 867,45 €</b>

\*NB : les points 3 à 4 ne reprennent que les principales recettes



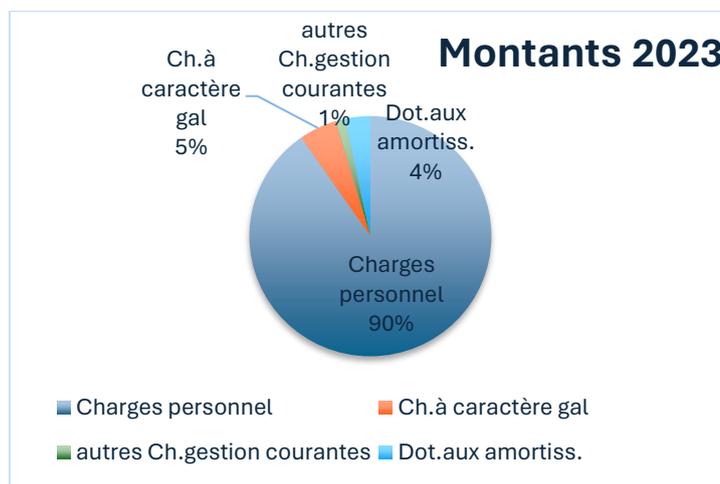
Par rapport au CA 2022 ➔ **des recettes réelles + 13,5%** – principales raisons :

- ❖ Hausse des cotisations annuelles des communes adhérentes de 20 000 €, due à l'augmentation du nombre d'élèves : 380 élèves en 2022/2023 contre 353 en 2021/2022. Ainsi que par la hausse de la part par habitant qui est passé de 3,82 € à 4,47 €, et d'une légère hausse du nombre d'habitants (chiffres de l'INSEE : 35 653 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 contre 35 621 en 2022).
- ❖ La subvention du département est identique 160 825 €. Malgré la perte de la dotation de l'Etat (perte recette Covid), le conservatoire a obtenu des subventions sur projets de 43 500 €.
- ❖ Recettes des familles (en ligne 4) en augmentation en raison du nombre croissant d'inscriptions (380 élèves contre 353 en 2021/2022).
- ❖ Début du versement de l'amortissement de la subvention en investissement du CD, suite à la séparation des communes de l'est : 6 913,60 € pendant 5 ans (de 2023 à 2027).
- ❖ Excédent d'investissement de 27 140 € transféré au fonctionnement (après Délibération Modificative et autorisation du préfet).

## • SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement peuvent être présentées en 4 principaux groupes :

	montants 2022	montants 2023
1) <b>Charges de personnel:</b> Professeurs, administratifs, extérieurs pour concerts et examens	486 526,59 €	507 265,49 €
2) <b>Charges à caractère général :</b> Prestations extérieures pour concerts, achats fournitures, carburants, assurances, entretien véhicules et instruments, frais déplacements, frais affranchissement et téléphone...	44 689,07 €	28 688,56 €
3) <b>Autres charges de gestion courante</b> (redevances, licences et droits d'auteurs, indemnités d'élu, annulation de titre)	6 542,21 €	6 861,77 €
4) <b>Dotations aux amortissements</b> (auto financement pour le remplacement du matériel)	14 792,49 €	18 965,27 €
<b>L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à</b>	<b>553 125,31 €</b>	<b>561 781,09 €</b>



Par rapport au CA 2022, les dépenses de fonctionnement ont augmenté faiblement + 1,5%, principalement en raison :

- ❖ Les charges de personnel constituant 90 % des dépenses du syndicat :
  - changement du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ainsi que la revalorisation des bas échelons
  - augmentation du SMIC
  - augmentation du nombre d'heures de cours au conservatoire, notamment l'ouverture du cours de danse hip hop, cours de djembés, chorale adulte à Magny-en-Vexin
- ❖ Les charges à caractère général ont baissé de 36 %. Cela s'explique par une baisse conséquente d'interventions des services extérieurs : 617,60 € contre 13 686,30 € en 2022/2023.
- ❖ Autres charges de gestion courante : stabilité.
- ❖ La dotation aux amortissements liés à des achats en investissement plus important (principalement instruments).

Les délégués présents ne font part d'aucune remarque sur le bilan de la section de fonctionnement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### • Section d'investissement : dépenses

Principales dépenses 2023 :

- Instruments : bâtons de pluie, grosse caisse, tambours, violons, clarinettes,
- Son : micros, enceintes,
- Informatique : écran, écran régie, routeur,
- Divers : imprimante, 2 vidéos projecteurs, perches, câblages, lampes pupitres.

### • Section d'investissement : recettes

L'essentiel des recettes provient de la somme provisionnée par le Syndicat au titre de la Dotation aux amortissements des immobilisations (pour 2023 : 18 365,27 €) et du reversement, par les services de l'Etat, du Fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 (pour 2023 : 2404,01 € sur les dépenses d'investissement 2021).

*Vue d'ensemble de la section d'investissement 2023 :*

Recettes réelles	20 769,28 €		
Report Excédent années passées	99 263,89 €		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>120 033,17 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>44 809,32 €</b>
Résultat 2023 (total recettes – total dépenses) à reporter au BP 2023		75 223,85 €	

**Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.**

M. de Kervéguen met un avant le bilan positif de l'année 2023. En effet le résultat est excédentaire, sans report. Cela signifie qu'il y a donc eu sur l'exercice plus de recettes que de dépenses.

## Présentation synthétique du CA 2023 POUR MISE AU VOTE DU CG 2023 et CA 2023

La présentation du CA 2023 en totale correspondance avec le CG est exposée aux délégués, chapitre par chapitre, comme suit :

### FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>			<b>DEPENSES</b>				
	Prévisionnel	Réalisé		Prévisionnel	Réalisé		
002	Excédent antérieur reporté	159 361,06	159 361,06	011	Charges à caractère général	30 461,00	28 688,56
013	Atténuation de charges	0,00	2 894,60	012	Charges de personnel	512 749,00	507 265,49
042	Opérations d'ordre entre section	7 196,60	34 337,24	65	Autres charges gestion courante	7 332,00	6 861,77
70	Produits des Services	114 150,00	127 962,12	67	Charges exceptionnelles		0,00
74	Dotations et participations	383 576,00	397 910,09	68	Dotation aux provisions	550,00	600,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	2,45	042	Opérations d'ordre ente section	19 929,00	18 365,27
77	Produits exceptionnels	10 707,00	45 360,09		<b>Total des dépenses</b>	<b>576 021,00</b>	<b>561 781,09</b>
	<b>Total Recettes avec report</b>	<b>675 000,66</b>	<b>767 827,65</b>		<b>Résultat 2023 avec report</b>	<b>98 979,66</b>	<b>206 046,56</b>
	<b>Total Recettes sans report</b>	<b>515 639,60</b>	<b>608 466,59</b>		<b>Résultat 2023 sans report</b>	<b>-60 381,40</b>	<b>46 685,50</b>

### INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>			<b>DEPENSES</b>				
	Prévisionnel	Réalisé		Prévisionnel	Réalisé		
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	99 263,89	99 263,89	20	Immobilisation incorporelle	0,00	1 224,00
040	Amortissement des immobilisation	20 063,57	18 365,27	21	Immobilisations corporelle	43 800,00	9 246,10
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 404,01	2 404,01	040	entre sections	7 196,60	34 337,24
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	204	Subventions d'équipement versées	1,98	1,98
	<b>Total Recettes avec report</b>	<b>121 731,47</b>	<b>120 033,17</b>		<b>Total dépenses</b>	<b>50 998,58</b>	<b>44 809,32</b>
	<b>Total Recettes sans report</b>	<b>22 467,58</b>	<b>20 769,28</b>		<b>Résultat 2023 avec report</b>	<b>70 732,89</b>	<b>75 223,85</b>
					<b>Résultat 2023 sans report</b>	<b>-28 531,00</b>	<b>-24 040,04</b>

La note explicative de synthèse, dont le projet était joint à la convocation des membres du conseil syndical, n'apportant aucune remarque, elle sera mise en annexe de la délibération adoptant le CA 2023.

Sans remarque de l'assemblée, le compte de gestion et le compte administratif 2023 sont mis au vote. Pour la tenue du vote du CA 2023, M. de Kervéguen se retire de la salle après avoir confié la présidence d'assemblée à Mme Carpentier (1<sup>ère</sup> vice-présidente).

**Le compte de gestion et le compte administratif 2022 sont adoptés à l'unanimité**

### **3) Préparation du budget 2024 :**

Rapporteur : M. de Kervéguen

M. de Kervéguen rappelle les effectifs du Syndicat au 28 février 2024 : 24 agents répartis en 15 hommes/ 9 femmes.

En ETP (équivalent temps plein) : 11,97.

Des effectifs stables mais qui devraient évoluer (recrutements à venir pour la rentrée 2024/2025).

Le budget 2024 prévisionnel serait en déficit de -78 440,48 €, qui serait compensé par l'excédent reporté de 2023 soit 206 046,56 €. Il est prévu :

\*Aucune augmentation des cotisations des communes pour 2024 qui restent donc inchangées par rapport à 2023

\*Proposition d'une hausse de + 4,17 % sur les interventions en milieu scolaire

\*Proposition d'une hausse de + 2% sur les tarifs tenant compte de l'inflation générale.

\*Proposition d'un alignement tarifaire entre théâtre et danse.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **• SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES**

M. de Kervéguen rappelle que les **recettes de fonctionnement doivent être sincères et véritables.**

**Les Principales recettes de fonctionnement sont :**

- 1) Les cotisations versées par les communes adhérentes au syndicat : 184 831,08 € soit une augmentation de 620 € par rapport à 2023.
- 2) Les montants facturés aux familles (inscriptions + locations) : 129 500 €. L'estimation de ces recettes est difficile compte tenu de l'incapacité de connaître à l'avance de nombre d'inscrits, leurs cours ainsi que le choix de paiement des parents (1 fois, 3 ou 6 fois). La directrice précise également qu'en cas de paiement différés (3 ou 6 fois) cela impacte 2 exercices.
- 3) La subvention d'aide au fonctionnement du Conseil départemental : 113 000 € augmentée d'une aide pour changement de direction de 10 000 € (dégressive car 30 000 en 2022 et 20 000 en 2023), ainsi qu'une aide « à redéploiement Vexin » de 17 825 € (dégressive également car 27 825 en 2023) soit 140 825 €.

M. de Kervéguen précise que le conservatoire demandera le maintien de la subvention perçue en 2023, soit **160 825 €.**

- 4) La subvention d'aide à projet du Parc Naturel Régional du Vexin : accordée en 2023 avec virement de l'intégralité en 2024 à hauteur de 4 000 €.

En revanche, n'a pas été inscrit au budget :

- la subvention de la DRAC, perçue en 2023 ; car non certaine pour 2024. La directrice rappelle que le conservatoire a perçu en 2023, 3 subventions importantes sur 3 projets, avec une logique de dégressivité sur les 2 années à venir mais sans précisions chiffrées.
- l'éventuel ventedu bâtiment de Vigny
- l'adhésion de la CCVVS

Sans remarque dans l'assemblée, M. de Kervéguen expose les dépenses de fonctionnement.

### **• SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement envisagées au budget prévisionnel pour 2024 s'élèvent à **582 282,93 €**, avec un **BP équilibré à 703 894,01 €**

Par rapport au CA 2023, les dépenses augmentent de 20 300 € (+ 3,5 %). Principalement en raison des faits suivants :

- L'effectif général des agents du conservatoire restant à 24, l'augmentation de la masse salariale est due à :
  - l'augmentation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier, pour un coût de 5 800 € sur l'année
  - à la titularisation d'un agent (1 220 €/année)
  - le changement d'échelon des 2 agents administratifs (1 870 €/année)
  - la création de nouveaux cours collectifs (danse hip hop, djembés, chorale adulte à Magny-en-Vexin)
  - du maintien d'un budget pour la saison culturelle
  - d'une réserve pour validations de services CNRACL

**Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :**

- 1) Salaires pour cours, manifestations et administratifs : **517 550,24 € prévus au budget prévisionnel.**
  - En janvier 2024 : une professeure contractuelle en CDI, à temps non complet a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a été titularisée à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. Un nouveau recrutement aura lieu.
  - Une professeure sera en congé maternité, de début juin à fin septembre 2024, elle devra être remplacée sur cette période.
- 2) Les charges à caractère général de 60 550€ : assurances, frais de déplacements, fournitures administratives, locations mobilières, maintenance informatique, frais de télécommunication, etc...

3) Autres charges diverses : 10 863 €. Redevance pour concession informatique, indemnités et charges élu.

4) Dotations aux amortissements : 21 981,01 €. Cette opération consiste à verser de la section d'investissement, chaque année, une partie d'achat d'un bien de façon à pouvoir le remplacer lorsqu'il y a besoin.

**Le budget primitif pour la section de fonctionnement (incluant le report antérieur) s'équilibre à 703 894,01 €.**

M. de Kervéguen rappelle que dans le cadre du DOB, au regard de l'excédent il n'est pas prévu d'augmentation de la part par habitant, de la part élèves et de la cotisation par ville antenne pour l'année 2024.

La part par habitant reste à 4,47 €, la part élève à 15 € et la part antenne à 6 500€.

Mme Mathon, déléguée de la ville d'Avernes s'interroge sur l'augmentation des prix des interventions scolaires et sur les tarifs des familles qui n'évoluent pas.

M. de Kervéguen explique qu'il est proposé une légère augmentation en milieu scolaire 2024/2025 mais également une augmentation de 2% sur les tarifs des familles.

Sans autre question ou remarque, les cotisations communales 2024 sont mises au vote.

**a) Montant des cotisations communales 2024 (Annexe 3),**

Comme annoncé au DOB, pas d'augmentation des cotisations des communes pour 2024.

Cotisations payées pour 2023						2 0 2 4									
Nb habitants janvier 2021	Cot/hab	nbre élèves ou 06/02/2 020	Cotisation / élève	Cotisation Ville Antenne	Total	PART PAR HABITANT		PART PAR ELEVE			PART VILLE ANTENNE	Total	Différence 2023 / 2024		
part/habitant =	4,47 €		15,00 €	(refacturé aux antennes par CCVC)		Nb habitants janvier 2024	Cot/hab	nbre élèves au 21/02/2024	cot/élève	Total	Cotisation Ville Antenne	Total			
25 191	112 603,77 €	274	4 110,00 €	13 000,00 €	129 713,77 €	part/habitant =	4,47 €	380	15,00 €		(refacturé aux antennes par CCVC)				
						soit +	0,00 €								
33	CCVC moyenne pop : 766	25 262	112 921,14 €	278	15,00 €	4 170,00 €	13 000,00 €	130 091,14 €	377,37 €						
1	Ableiges	5	75,00 €	7	105,00 €										
2	Avernes (Gadancourt)	5	75,00 €	15	225,00 €										
3	Berville	6	90,00 €	4	60,00 €										
4	Boissy L'Aillie	6	90,00 €	7	105,00 €										
5	Breancon	2	30,00 €	5	75,00 €										
6	Brignancourt	6	90,00 €	5	75,00 €										
7	Chars	22	330,00 €	18	270,00 €										
8	Clery en Vexin	3	45,00 €	3	45,00 €										
9	Commeny	15	225,00 €	13	195,00 €										
10	Condecourt	4	60,00 €	4	60,00 €										
11	Cornelles en Vexin	10	150,00 €	9	135,00 €										
12	Courcelles sur Viosne	0	0,00 €	0	0,00 €										
13	Fremainville	2	30,00 €	1	15,00 €										
14	Frémécourt	2	30,00 €	2	30,00 €										
15	Grisy les Plâtres	6	90,00 €	6	90,00 €										
16	Guiry en Vexin	5	75,00 €	4	60,00 €										
17	Haravillers	17	255,00 €	13	195,00 €										
18	Le Bellay en Vexin	2	30,00 €	3	45,00 €										
19	Le Heaulme	1	15,00 €	1	15,00 €										
20	Le Perchay	5	75,00 €	9	45,00 €										
21	Longuesse	1	15,00 €	5	75,00 €										
22	Marines	65	975,00 €	66	990,00 €	6 500,00 €									
23	Montgeroult	1	15,00 €	2	30,00 €										
24	Moussy	0	0,00 €	1	15,00 €										
25	Neuilly en Vexin	8	120,00 €	7	105,00 €										
26	Nucourt	12	180,00 €	16	240,00 €										
27	Sagy	4	60,00 €	5	75,00 €										
28	Santeuil	19	285,00 €	17	255,00 €										
29	Seraincourt	7	105,00 €	3	45,00 €										
30	Théméricourt	2	30,00 €	5	75,00 €										
31	Theuville	0	0,00 €	0	0,00 €										
32	Us	7	105,00 €	6	90,00 €										
33	Vigny	20	300,00 €	22	330,00 €	6 500,00 €									
10 462	46 765,14 €	79	1 185,00 €	6 500,00 €	54 450,14 €										
397	1 774,59 €	3	45,00 €		1 549,80 €										
275	1 229,25 €	1	15,00 €		1 084,32 €										
607	2 713,29 €	6	90,00 €		2 400,54 €										
546	2 440,62 €	4	60,00 €		2 259,20 €										
5 865	26 216,55 €	53	795,00 €	6 500,00 €	30 283,28 €										
196	876,12 €	3	45,00 €		815,80 €										
330	1 475,10 €	0	0,00 €		1 294,42 €										
1 003	4 483,41 €	2	30,00 €		3 873,48 €										
910	4 067,70 €	6	90,00 €		3 675,30 €										
333	1 488,51 €	1	15,00 €		1 287,34 €										
35 653	159 368,91 €	353	5 295,00 €	19 500,00 €	184 163,91 €										
43 communes						35 702	159 587,94 €	380	5 700,00 €	19 500,00 €	184 787,94 €	624,03 €			

Les cotisations communales 2024 sont adoptés à la majorité (une abstention).

**b) Montant des interventions en milieu scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025 (payables en 2025)**

2 types d'interventions proposées :

**Interventions « classiques »** en musique et théâtre

« **Classes instrumentales** » : fourniture d'instruments financés par le syndicat

**TARIF DE BASE : 3/4H par CLASSE par quinzaine sur l'année (ou par semaine sur un semestre)**

**Augmentation proposée de +4,17%**

	Tarifs 2024/2025 proposés	Tarifs 2023/2024
<b>Ateliers musique ou théâtre</b>	<b>750 € communes adhérentes</b> 940 € communes non adhérentes	720 € communes adhérentes 940 € communes non adhérentes
<b>Classes instrumentales</b>	<b>780 € communes adhérentes</b> 980 € communes non adhérentes	750 € communes adhérentes 980 € communes non adhérentes

Pour les activités périscolaires, un tarif horaire est calculé à partir de ces tarifs.

**Les montants des participations en milieu scolaire sont adoptés à la majorité (une abstention).**

**c) Tarifs du conservatoire pour l'année scolaires 2024/2025 (Annexe 4),**

Rapporteur : M. de Kervéguen Mme Belgrine Rever

**Propositions :**

- **Augmentation générale de 2 %** (arrondis à l'euro le plus proche pour le tarif plein Syndicat et Hors syndicat),

M. de Kervéguen explique qu'il est judicieux de lisser dans le temps les augmentations de tarifs pour les familles car les communes et les syndicats subissent aussi la hausse du coût de la vie et l'inflation. L'effort doit venir de tous ;

- Alignement des tarifs des cours de théâtre aux tarifs des cours de danse, en respectant la classe d'âge et le temps de cours.
- Tranches de QF reconduites avec arrondis,

	Tarifs 2024/2025 (avant les +2%)		Tarifs 2023/2024	
	Plein Tarif	Hors Syndicat	Plein Tarif	Hors Syndicat
Cours Modern Jazz (CP à CE2) 1h	193	246	193	246
Théâtre (CP à CM2) 1h	193	246	160	179
Cours Modern Jazz (collège/lycée) 1h30	235	314	235	314
Théâtre (adolescents) – 1h30	235	314	186	276

M de Kervéguen précise qu'une disparité existait entre les 2 disciplines, qui à ce jour ne se justifie plus.

Mme Belgrine Rever explique la différence de tarification par l'historique du conservatoire - le cours de théâtre a été créé avant la danse et lors de la mise en place des cours de danse, les tarifs ont été élaborés en comparaison des tarifs appliqués par les associations, écoles et autres établissements du secteur. La volonté est d'homogénéiser les 2 disciplines qui sont des cours collectifs et ne présentant aucune raison pédagogique justifiant cette différence de tarification.

Mme de Smedt, déléguée de Sagy souhaite connaître le nombre d'élèves en théâtre et en danse (la réponse sera donnée lors du point sur les inscriptions/point 9). Elle soulève la pénalisation du théâtre par suite de l'augmentation des tarifs. Elle pense qu'une augmentation par pallier serait moins brutal. La directrice explique que la proposition émane d'une analyse des pratiques existantes sur le territoire, une volonté de cohérence.

Mme Mathon, déléguée d'Avernes s'interroge sur la possibilité de réduire les dépenses du personnel, qui représente 90% des charges du conservatoire. Elle note une hausse de 90 000 € pour le BP 2024 en comparaison au CA de 2023.

Le président explique qu'il s'agit de la présentation du budget primitif (BP) 2024 qui doit être à l'équilibre en fixant les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice et les recettes. On note qu'en 2023, la présentation était sensiblement identique puisqu'il avait été inscrit au BP 606 340 € pour un CA réalisé de 507 265 €.

La directrice rappelle les motifs de l'augmentation de la masse salariale qui ont été abordés en amont. Les points principaux étant :

- la création de nouveaux cours collectifs : le djembé qui a un franc succès (avec des personnes sur liste d'attente), les cours de danse à Magny-en-Vexin (avec plusieurs créneaux et une grande diversité d'âge).

Mme Mathon propose de réétudier le prix des antennes : car le théâtre n'est proposé qu'à Marines et la danse que sur Marines et Magny.

M. de Kervéguen explique qu'il s'agit de l'offre et de la demande. La directrice ajoute qu'il s'agit d'un problème de locaux, il y a peu de salles de diffusion et les salles de cours sont insuffisantes.

Sur autorisation de Monsieur le président, Mme Noblia, maire d'Avernes prend la parole : elle s'interroge également sur l'augmentation de 90 000 € des frais de personnel (Le président lui rappelle les explications données à Mme Mathon) qui est en décalage avec l'augmentation des tarifs des familles de 2%, qui ne rapporterait que 2 500 € de plus. Elle propose d'augmenter la participation des villes antennes proposant une majorité de disciplines.

M. de Kervéguen fait un rappel de l'historique de la participation financière des villes antennes du syndicat qui n'existait pas. A l'origine la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) versait au syndicat 50 000 € par an. Lors de l'arrêt de cette subvention le syndicat s'est réuni et a décidé, dans un esprit de solidarité, que les villes antennes de Magny-en-Vexin, Marines, Vigny ainsi que les villes antennes de l'Est, Champagne-sur-oise, Parmain et Presles prendraient à leur charge 6 500 €.

Il ajoute que les cours proposés sur ces antennes ne profitent pas seulement aux propres habitants mais également aux habitants des communes voisines.

Mme Noblia entend l'explication, néanmoins, à son sens, cela relève du passé et d'un contexte à un moment donné.

Elle ajoute que les coûts augmentent, il faut donc que les recettes augmentent, soit en sollicitant les familles, ou les communes. Elle s'interroge sur la différence d'augmentation entre les familles, avec + 2% et l'augmentation des interventions scolaires, avec +4,17%. Pourquoi ne pas augmenter tout le monde, en appliquant le même taux ?

Mde Kervéguen propose de revoir les augmentations de tarifs mais ne partage pas l'idée d'un tarif « à la carte » des villes antennes.

Sans autre remarque, le président propose de passer au vote des tarifs du conservatoire pour 2024/2025.

**Les tarifs sont adoptés à la majorité (une abstention).**

		SYNDICAT						HORS SYNDICAT	
		tarif en fonction du Quotient Familial des familles					MAGNYTOIS		
		PLEIN TARIF QF > 1135	tranche 1 QF 1 & 2	tranche 2 QF 3 & 4	tranche 3 QF 5 & 6	tranche 4 QF 7 & 8	tranche 5 M QF ≥ 9 ou sans QF		
pourcentage payé par les familles		100%	30,00%	40,00%	50,00%	70,00%	95,00%	100%	
<b>EVEIL (4/5ans)</b>									
A1	EVEIL MUSIQUE ou DANSE ou EVEIL ARTISTIQUE (élèves de moyenne et grande section de maternelle)	182 €	54 €	73 €	91 €	127 €	172 €	235 €	
<b>COURS MUSIQUE ENFANTS et ETUDIANTS (jusqu'à 25 ans) INSTRUMENTS, CHANT et PRATIQUES COLLECTIVES SEULES</b>									
Ini	<b>Découverte instrumentale ou initiation + disciplines liées au cursus</b>	413 €	124 €	165 €	207 €	289 €	392 €	803 €	
<b>Cycle 1</b>									
B1a	♦ 2 premières années = 20 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus								
B1b	♦ à partir de la 3ème année = 30 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus	413 €	124 €	165 €	207 €	289 €	392 €	803 €	
B2	<b>Cycle 2 = 40 mn</b> de cours instrumental + disciplines liées au cursus	487 €	146 €	195 €	243 €	341 €	462 €	900 €	
B3	<b>Cycle 3 = 45 mn</b> de cours instrumental ou vocal + disciplines liées au cursus	517 €	155 €	207 €	259 €	362 €	491 €	940 €	
PP	<b>Parcours personnalisé</b> (30 mn + Pratique collective) après accord du directeur	487 €	146 €	195 €	243 €	341 €	462 €	900 €	
B4	Chorale enfant seule ou atelier voix (ados)	124 €	37 €	50 €	62 €	87 €	118 €	135 €	
B5	FM, orchestre ou ensemble seul dont Fanfare/harmonie	156 €	47 €	62 €	78 €	109 €	148 €	187 €	
B6	Parcours Musiques Actuelles (ex : atelier guitare électrique - 1h à 3 élèves)	413 €	124 €	165 €	207 €	289 €	392 €	803 €	
B7	Parcours "Projet" : Cours collectif <b>seul</b> de FM 2° cycle 4° année : 1 module d'1 trimestre	52 €	16 €	21 €	26 €	36 €	49 €	62 €	
<b>Instrument ou chant en 2ème activité (en complément de B1, B2 ou B3)</b>									
Z B 1	Cours - 20 mn - 10 % arrondi à l'euro le plus proche	372 €	112 €	149 €	186 €	260 €	353 €	722 €	
Z B 2	Cours - 30 mn - 10% arrondi à l'euro le plus proche	438 €	131 €	175 €	219 €	307 €	416 €	810 €	
Z B 3	Cours - 45 mn - 10% arrondi à l'euro le plus proche	465 €	140 €	186 €	233 €	326 €	442 €	846 €	
<b>COURS MUSIQUE ADULTES</b>									
AD 1	Cours adultes - 20 mn -	544 €	163 €	217 €	272 €	381 €	516 €	897 €	
AD 2	Cours adultes - 30 mn -	733 €	220 €	293 €	367 €	513 €	697 €	1 312 €	
AD 3	Cours collectif <b>seul</b> (FM, chorale, ensemble, Fanfare/harmonie) - Adultes	156 €	47 €	62 €	78 €	109 €	148 €	252 €	
AD 4	Parcours "Projet" : Cours collectif <b>seul</b> de FM 2° cycle 4° année : 1 module d'1 trimestre	52 €	16 €	21 €	26 €	36 €	49 €	62 €	
AD 4	Complément cours collectif ( <b>en plus d'un cours individuel</b> ) - Adultes	71 €	21 €	29 €	36 €	50 €	68 €	166 €	
<b>Instrument ou chant en 2ème activité (en complément de AD1 et ad2)</b>									
Z AD 1	Cours adultes - 20 mn -	489 €	147 €	196 €	245 €	343 €	465 €	807 €	
Z AD 2	Cours adultes - 30 mn -	660 €	198 €	264 €	330 €	462 €	627 €	1 181 €	
<b>DANSE modern jazz et / ou urbaines</b>									
D1	cours Modern Jazz (CP à CE2) - 1H	197 €	59 €	79 €	98 €	138 €	187 €	251 €	
D2	Cours modern jazz (CM1 CM2) ou danses urbaines - 1H15	217 €	65 €	87 €	109 €	152 €	206 €	297 €	
D3	Cours modern jazz (Collège/lycée) - 1H30	240 €	72 €	96 €	120 €	168 €	228 €	320 €	
<b>DANSE en SECONDE activité (en complément d'une première inscription en Formation instrumentale ou vocale)</b>									
Z D1	Initiation ou Primaires (1H)	177 €	53 €	71 €	89 €	124 €	168 €	226 €	
Z D2	Cours modern jazz (Collégiens) ou danses urbaines - 1H15	196 €	59 €	78 €	98 €	137 €	186 €	267 €	
Z D3	Modern Jazz (lycéens) - 1h30	216 €	65 €	86 €	108 €	151 €	205 €	288 €	
<b>THEATRE</b>									
T1	cours (élèves de primaire) - 1H	197 €	59 €	79 €	98 €	138 €	187 €	251 €	
T2	Cours (élèves de collège et lycée) - 1H30	240 €	72 €	96 €	120 €	168 €	228 €	320 €	
T3	Cours THEATRE Adultes - 1h30	260 €	78 €	104 €	130 €	182 €	247 €	340 €	
Z T1	enfants (à partir de 6 ans) - 1 heure SECONDE activité	177 €	53 €	71 €	89 €	124 €	168 €	226 €	
Z T2	adolescents - 1 heure 30 SECONDE activité	216 €	65 €	86 €	108 €	151 €	205 €	288 €	
Z T3	Cours THEATRE Adultes - 1 heure 30 SECONDE activité	234 €	70 €	94 €	117 €	164 €	222 €	306 €	
<b>AUTRES</b>									
K1	Coaching de groupe	52 € / heure / groupe							
K2	<b>Pack 4 cours individuels de 30 mn pour adultes</b> - renouvelable 1 fois dans l'année scolaire -	187 €							208 €
K3	Stage 1 jour	37 €							
K4	Stage 2 jours	62 €							
<b>Réduction Familiales : (hors inscription en FM ou Pratique Collective seule)</b>									
2ème inscription :		- 10%							
3ème inscription ou + :		- 20%							
<b>Réduction 2ème activité (en complément d'une première inscription en Cursus Musique, sauf FM ou Pratique Collective seule) :</b>									
Théâtre ou danse en seconde activité :		-10%							
instrument ou chant en seconde activité :		-10%							

Toute année commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure (déménagement, longue maladie).  
Dans ce cas, tout trimestre commencé est dû.

En comparaison

TARIFS 2023/2024

		SYNDICAT						HORS SYNDICAT	
		PLEIN TARIF QF > 1135	tarif en fonction du Quotient Familial des familles				MAGNYTOIS		
			tranche 1 QF 1 & 2	tranche 2 QF 3 & 4	tranche 3 QF 5 & 6	tranche 4 QF 7 & 8			tranche 5 M QF ≥ 9 ou sans QF
pourcentage payé par les familles		100%	30,00%	40,00%	50,00%	70,00%	95,00%	100%	
<b>EVEIL (4/5ans)</b>									
A1	EVEIL MUSIQUE ou DANSE ou EVEIL ARTISTIQUE (élèves de moyenne et grande section de maternelle)	178 €	53 €	71 €	89 €	125 €	169 €	230 €	
<b>COURS MUSIQUE ENFANTS et ETUDIANTS (jusqu'à 25 ans) INSTRUMENTS, CHANT et PRATIQUES COLLECTIVES SEULES</b>									
Ini	Découverte instrumentale ou Initiation + disciplines liées au cursus	405 €	122 €	162 €	203 €	284 €	385 €	787 €	
<b>Cycle 1</b>									
B1a	→ 2 premières années = 20 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus	405 €	122 €	162 €	203 €	284 €	385 €	787 €	
B1b	→ à partir de la 3ème année = 30 mn de cours individuel + disciplines liées au cursus								
B2	Cycle 2 = 40 mn de cours instrumental + disciplines liées au cursus	477 €	143 €	191 €	239 €	334 €	453 €	882 €	
B3	Cycle 3 = 45 mn de cours instrumental ou vocal + disciplines liées au cursus	507 €	152 €	203 €	254 €	355 €	482 €	922 €	
PP	Parcours personnalisé (30 mn + Pratique collective) après accord du directeur	477 €	143 €	191 €	239 €	334 €	453 €	882 €	
B4	Chorale enfant seule ou atelier voix (ados)	122 €	37 €	49 €	61 €	85 €	116 €	132 €	
B5	FM, orchestre ou ensemble seul dont Fanfare/harmonie	153 €	46 €	61 €	77 €	107 €	145 €	183 €	
B6	Parcours Musiques Actuelles (ex : atelier guitare électrique - 1h à 3 élèves)	405 €	122 €	162 €	203 €	284 €	385 €	787 €	
B7	Parcours "Projet" : Cours collectif seul de FM 2° cycle 4° année : 1 module d'1 trimestre	51 €	15 €	20 €	26 €	36 €	48 €	61 €	
<b>Instrument ou chant en 2ème activité (en complément de B1, B2 ou B3)</b>									
Z B 1	Cours - 20 mn - 10 % arrondi à l'euro le plus proche	365 €	109 €	146 €	182 €	255 €	346 €	709 €	
Z B 2	Cours - 30 mn - 10% arrondi à l'euro le plus proche	429 €	129 €	172 €	215 €	301 €	408 €	794 €	
Z B 3	Cours - 45 mn - 10% arrondi à l'euro le plus proche	456 €	137 €	183 €	228 €	319 €	433 €	830 €	
<b>COURS MUSIQUE ADULTES</b>									
AD 1	Cours adultes - 20 mn -	533 €	160 €	213 €	267 €	373 €	506 €	879 €	
AD 2	Cours adultes - 30 mn -	719 €	216 €	288 €	360 €	503 €	683 €	1 286 €	
AD 3	Cours collectif seul (FM, chorale, ensemble, Fanfare/harmonie) - Adultes	153 €	46 €	61 €	77 €	107 €	145 €	247 €	
AD 4	Parcours "Projet" : Cours collectif seul de FM 2° cycle 4° année : 1 module d'1 trimestre	51 €	15 €	20 €	26 €	36 €	48 €	82 €	
AD 4	Complément cours collectif (en plus d'un cours individuel) - Adultes	70 €	21 €	28 €	35 €	49 €	67 €	163 €	
<b>Instrument ou chant en 2ème activité (en complément de AD1 et ad2)</b>									
Z AD 1	Cours adultes - 20 mn -	480 €	144 €	192 €	240 €	336 €	456 €	791 €	
Z AD 2	Cours adultes - 30 mn -	647 €	194 €	259 €	324 €	453 €	615 €	1 157 €	
<b>DANSE modern jazz et / ou urbaines</b>									
D1	cours Modern Jazz (CP à CE2) - 1H	193 €	58 €	77 €	97 €	135 €	183 €	246 €	
D2	Cours modern jazz (CM1 CM2) ou danses urbaines - 1H15	213 €	64 €	85 €	107 €	149 €	202 €	291 €	
D3	Cours modern jazz (Collège/lycée) - 1H30	235 €	71 €	94 €	118 €	165 €	223 €	314 €	
<b>DANSE en SECONDE activité (en complément d'une première inscription en Formation instrumentale ou vocale)</b>									
Z D1	Initiation ou Primaires (1H)	174 €	52 €	69 €	87 €	122 €	165 €	221 €	
Z D2	Cours modern jazz (Collégiens) ou danses urbaines - 1H15	192 €	58 €	77 €	96 €	134 €	182 €	262 €	
Z D3	Modern Jazz (lycéens) - 1h30	212 €	63 €	85 €	106 €	148 €	201 €	283 €	
<b>THEATRE</b>									
T1	cours (élèves de primaire) - 1H	160 €	48 €	64 €	80 €	112 €	152 €	179 €	
T2	Cours (élèves de collège et lycée) - 1H30	186 €	56 €	74 €	93 €	130 €	177 €	209 €	
T3	Cours THEATRE Adultes - 1h30	255 €	77 €	102 €	128 €	179 €	242 €	276 €	
Z T1	enfants (à partir de 6 ans) - 1 heure SECONDE activité	144 €	43 €	58 €	72 €	101 €	137 €	161 €	
Z T2	adolescents - 1 heure 30 SECONDE activité	167 €	50 €	67 €	84 €	117 €	159 €	188 €	
Z T3	Cours THEATRE Adultes - 1 heure 30 SECONDE activité	230 €	69 €	92 €	115 €	161 €	218 €	249 €	
<b>AUTRES</b>									
K1	Coaching de groupe	51 € / heure / groupe							
K2	Pack 6 cours individuels de 30 mn pour adultes - renouvelable 1 fois dans l'année scolaire -	183 €							204 €
K3	Stage 1 jour	36 €							
K4	Stage 2 jours	61 €							
<b>Réduction Familiales : (hors inscription en FM ou Pratique Collective seule)</b>									
2ème inscription : - 10 %									
3ème inscription ou + : - 20%									
<b>Réduction 2ème activité (en complément d'une première inscription en Coursus Musique, sauf FM ou Pratique Collective seule) :</b>									
Théâtre ou danse en seconde activité : -10%									
Instrument ou chant en seconde activité : -10%									

Toute année commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure (déménagement, longue maladie). Dans ce cas, tout trimestre commencé est dû.

Les tarifs 2024/2025 sont adoptés à la majorité (une abstention).

**d) Présentation du Budget Primitif 2024 (annexe 1 et note explicative BP 2024 en annexe 5)**

Rapporteur : M. de kervéguen

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Le budget primitif pour la section de fonctionnement (incluant le report antérieur 2023 : 206 046,56 €) s'équilibre à 703 894,01 €.**

**Recettes de fonctionnement :**

**Principales recettes de fonctionnement, sincères et réelles :**

1/cotisations versées par les communes adhérentes au syndicat : 184 831,08 €

2/montants facturés aux familles (inscriptions + locations) : 129 500 €. L'estimation de ces recettes est difficile compte tenu de l'incapacité de connaître à l'avance de nombre d'inscrits, leurs cours ainsi que le choix de paiement des parents (1 fois, 3 ou 6 fois).

3/subvention d'aide au fonctionnement du Conseil départemental : 113 000 € augmentée d'une aide pour changement de direction de 10 000 € (dégressive car 30 000 en 2022 et 20 000 en 2023), ainsi qu'une aide « à redéploiement Vexin » de 17 825 € (dégressive également car 27 825 en 2023) soit 140 825 €.

4/subvention d'aide à projet du Parc Naturel Régional du Vexin : accordée en 2023 avec virement de l'intégralité en 2024 à hauteur de 4 000 €.

**Dépenses de fonctionnement :**

**Total des dépenses inscrites au BP 2024 : 703 894,01 €.**

**Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :**

1/Salaires pour cours, manifestations et administratifs : 607 300 € (+ 16,5 %/ CA 2023).

-L'augmentation de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier, pour un coût de 5 800 € sur l'année.

-Le changement d'échelon des 2 agents administratifs (1 870 €/année).

-Versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (3 411,52 €)

-En janvier 2024 : une professeure contractuelle en CDI, à temps non complet a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a été titularisée à compter du 1<sup>er</sup> février 2024. Un nouveau recrutement aura lieu.

-Une professeure sera en congé maternité, de début juin à fin septembre 2024, elle devra être remplacée sur cette période.

2/Les charges à caractère général de 60 550€ : assurances, frais de déplacements, fournitures administratives, locations mobilières, maintenance informatique, frais de télécommunication, etc...

3/Autres charges diverses : 10 863 €.

Redevance pour concession informatique, indemnités et charges élu.

4/Dotations aux amortissements : 21 981,01 €. Cette opération consiste à verser de la section d'investissement, chaque année, une partie d'achat d'un bien de façon à pouvoir le remplacer lorsqu'il y a besoin.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**Le budget primitif pour la section d'investissement (incluant le report antérieur 2023 :75 223,85) s'équilibre à 98 081,11 €.**

**Recettes** : montant total des recettes réelles : 22 460,46 € (essentiellement dotations aux amortissements).

**Dépenses** : dépenses inscrites au BP : 57 989,40 €

Principaux achats envisagés :

- 1 véhicule en remplacement de la Clio achetée en 2001,
- des instruments : 3 violoncelles, 10 djembés, 20 lyres, housses de tambour
- éclairage et câbles (pour manifestations, concerts...)
- matériel informatique

### PRESENTATION SYNTHETIQUE PAR CHAPITRE POUR LECTURE AVANT MISE AU VOTE :

#### BUDGET : SYNTHESE BP 2024

(détail par article en annexe 1)

#### FONCTIONNEMENT

RECETTES			Prévisionnel	Budget primitif	DEPENSES			Prévisionnel	Budget Primitif
002	Excédent antérieur reporté		206 046,56	206 046,56	011	Charges à caractère général	35 089,00	60 550,00	
013	Atténuation de charges		0,00	0,00	012	Charges de personnel	517 550,24	607 300,00	
042	Opérations d'ordre entre section		7 196,60	7 196,60	65	Autres charges gestion courante	7 362,68	10 863,00	
70	Produits des Services		133 150,00	133 150,00	67	Charges exceptionnelles		1 700,00	
74	Dotations et participations		353 306,08	353 306,08	68	Dotation aux provisions	300,00	1 500,00	
75	Autres produits de gestion courant		10 189,77	4 194,77	042	Opérations d'ordre entre section	21 981,01	21 981,01	
77	Produits exceptionnels					Total des dépenses	582 282,93	703 894,01	
	Total Recettes avec report		709 889,01	703 894,01		RESULTAT AVEC REPORT	127 606,08	0,00	
	total Recettes sans report		503 842,45	497 847,45		RESULTAT SANS REPORT	-78 440,48		

#### INVESTISSEMENT

RECETTES			Prévisionnel	Budget Primitif	DEPENSES			Prévisionnel	Budget Primitif
001	Solde d'exécution d'inv. reporté		75 223,85	75 223,85	20	Immobilisation incorporelle	2 000,00	2 000,00	
040	Amortissement des immobilisa°		21 584,21	21 981,01	21	Immobilisations corporelle	48 792,80	88 884,51	
10	Dotations Fonds divers Réserves		876,25	876,25	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 196,60	7 196,60	
13	Subvention d'investissement		0,00	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
	Total Recettes avec report		97 684,31	98 081,11		Total dépenses	57 989,40	98 081,11	
	Total Recettes sans report		22 460,46	22 857,26		RESULTAT AVEC REPORT	39 694,91	0,00	
						RESULTAT SANS REPORT	-35 528,94		

**Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.**

#### **4) M57 : Application de la fongibilité des crédits**

Rapporteur : Marie-Flore Pairé

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des **virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section**, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122Q2 du Code général des collectivités territoriales.

**La fongibilité des crédits est adoptée à l'unanimité.**

#### **5) Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

Rapporteur : M. de Kervéguen et Mme Belgrine Rever

**Après avoir délibéré, le Conseil a décidé** à la réunion du 21/12/2023 :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime du pouvoir d'achat pour un poste à temps complet : 50 % des montants maximum
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

Le projet de délibération a donc été transmis au Comité Social Territorial (CST) qui a donné un avis positif en date du 27/02/2024.

Le Montant total en fonction du pourcentage choisi, soit 50% des montants maximum est de **3 411,52 €** (montant intégré au BP 2024), à verser avant le 30 juin 2024.

**Le versement de la prime exceptionnelle est adopté à la majorité (une abstention)**

## **6) Autorisation de mise en vente du bâtiment de l'antenne de Vigny à la commune de Vigny**

Rapporteur : Mme Catherine Carpentier

Pour rappel :

Ce bâtiment construit par le syndicat sur le sol d'autrui (commune) avait fait l'objet d'une demande d'estimation auprès des domaines, ces derniers avaient classé le dossier au motif que le bâtiment ne figurait pas au cadastre puisque le permis de construire n'avait jamais été déposé par le conservatoire à l'origine.

Afin d'avancer deux actions ont toutefois été engagées :

1- de façon conjointe (mairie/syndicat) nous avons nommé un expert judiciaire afin qu'il rende un rapport et une évaluation, ce qui a été fait ;

2- la commune a engagé auprès du service du cadastre l'inscription de ce bâtiment. Pour ce faire, la commune a préalablement engagé à ses frais un géomètre expert pour dresser un plan et mesures du bâtiment. Tout cela a été réalisé et finalisé en fin d'année dernière.

Enfin, la commune a de nouveau demandé l'avis d'évaluation par les domaines au mois de décembre (le rapport d'expertise joint). En date du 11 mars 2024, les domaines classent le dossier sans suite et se déclarent non compétents pour estimer un bâtiment construit sur le sol d'autrui.

Lors de la dernière réunion syndicale, l'indemnité de cession estimée à 91 000€ par l'expert, n'avait soulevé aucune remarque et/ou objection de la part de l'ensemble des délégués.

La prochaine étape sera de présenter le dossier au conseil municipal de Vigny.

**L'Autorisation de la vente du bâtiment de l'antenne de Vigny à la commune de Vigny est adoptée à la majorité (abstention de M. de Kervéguen)**

***Hors réunion, il a été vérifié que le terme exact relatif à la situation particulière du bâtiment est « Indemnisation de cession » et non « vente ».***

***Dès lors, ce terme sera utilisé dans toutes les démarches et documents officiels à venir.***

## **7) Adhésion au dispositif LABAZ**

Rapporteur : Mme Belgrine Rever

Le conservatoire du Vexin dans sa volonté d'accès et d'ouverture à tous autant sur un plan géographique que sur un plan pécunier (tarif en fonction du quotient familial depuis 2019-2020) souhaite intégrer le dispositif d'accès aux activités culturelles.

La Région propose aux jeunes franciliens, de 15 à 17 ans, une aide de 100€ visant à renforcer leur accès à la pratique sportive, artistique et culturelle, en augmentant leur pouvoir d'achat et celui de leur famille. L'aide est créditée sur l'application LABAZ, dans le portefeuille virtuel de chaque jeune remplissant les critères d'éligibilité. Elle est strictement personnelle. Son montant n'est pas cumulable d'une année sur l'autre : il est crédité en septembre et peut être utilisé jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Pour se faire, le conservatoire doit s'inscrire en ligne et paramétrer son « espace professionnel ».

Mme Belgrine Rever met en avant la tranche d'âge touchée qui pourrait être intéressée par le projet de la MAC (Musique Actuelle) qui fait parti du projet d'établissement. Le conservatoire est actuellement en lien avec la MAC Combo 95 et la MAC de Cergy (MAC2) qui est de plus diplômante.

## **8) Culture et ruralité**

Rapporteur : Mme Belgrine-Rever

La ministre de la culture Rachida Dati a annoncé le lundi 29 janvier qu'elle ferait de la « ruralité » la priorité pour la culture. Le conservatoire du Vexin s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Dans le cadre des journées d'études de Conservatoires de France, Madame Sandrine Belgrine Rever directrice du conservatoire a eu l'occasion d'échanger avec Isabelle Jacquot -Marchand, cheffe de bureau des temps de la vie, au Ministère de la Culture et a répondu à la concertation nationale sur l'offre culturelle dans les territoires ruraux, le « Printemps de la ruralité ». Le conservatoire du Vexin a été identifié, potentiellement, comme établissement « laboratoire » et a répondu à un questionnaire sur les établissements artistiques en milieu rural.

L'idée est de créer du lien par le ministère de la culture et les inspecteurs en charge des conservatoires classés afin que le conservatoire puisse être soutenu dans ce dispositif.

Dans ce même élan, M de Kervéguen a adressé un courrier à Mme Emilie Chandler, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Val d'Oise afin de savoir si des démarches doivent être engagées et ainsi pouvoir avancer concrètement au regard de l'annonce faite par Madame la ministre de la Culture.

## 9) Points sur les inscriptions

Rapporteur : Mme Belgrine Rever

Mme Belgrine Rever fait un rappel des effectifs :

**LE TOTAL DES ELEVES INSCRITS** au 15/02/2024 est de **410 élèves** dont :

-380 résident dans l'une des **43 communes adhérentes**, soit 93 %.

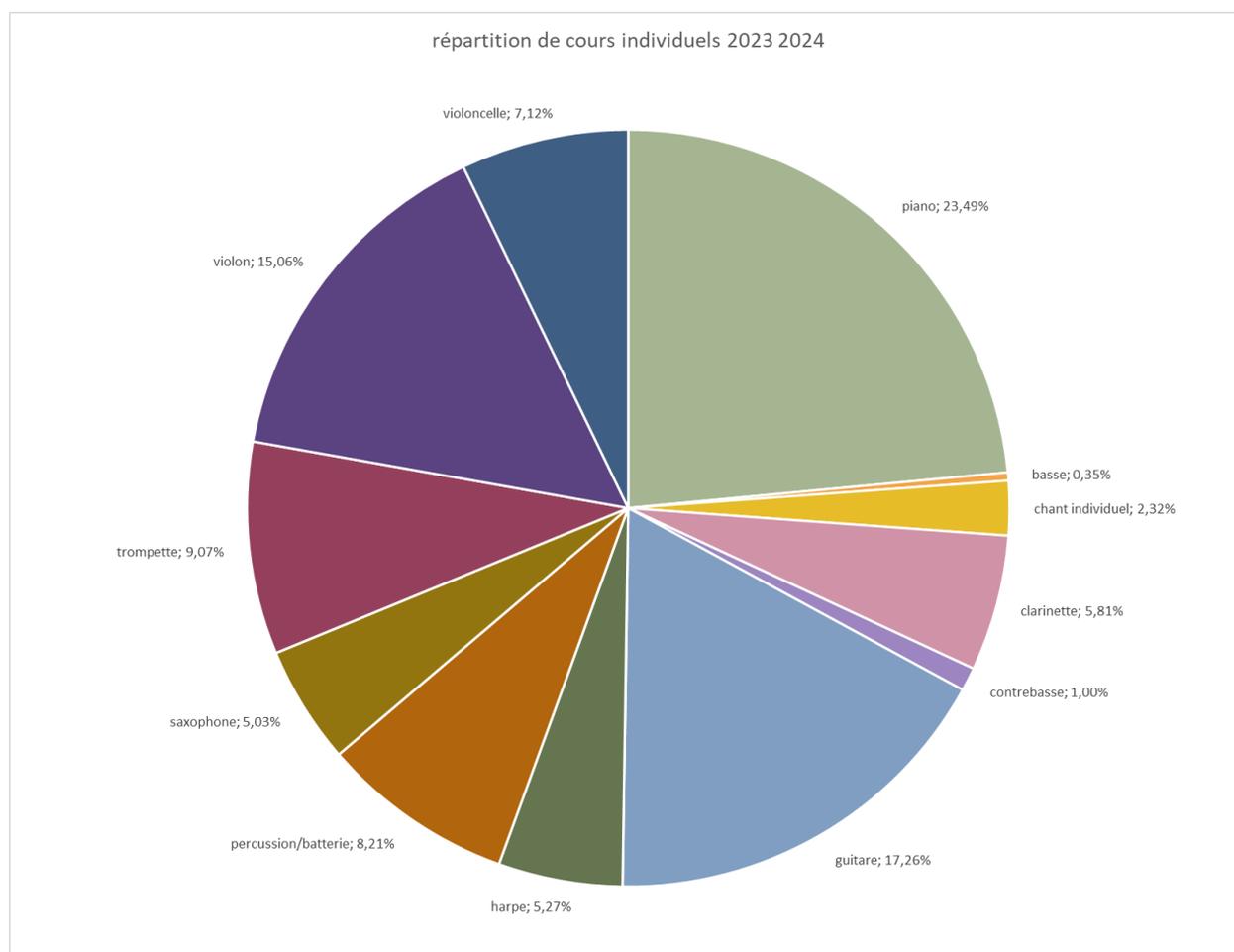
-28 élèves résident dans des communes non adhérentes, dont 8 dans une commune non adhérente de la CCVVS.

**LA REPARTITION DES ELEVES PAR DISCIPLINES** en présence d'élèves en double cursus, le total est supérieur au nombre d'élèves ci-dessus : **Musique : 302, théâtre : 71 ; danse : 92.**

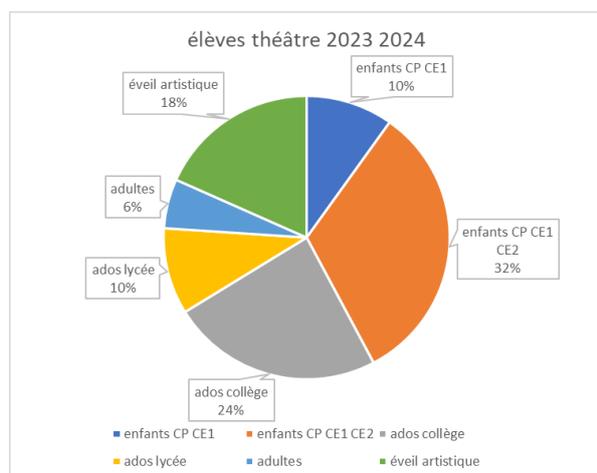
La directrice précise que les instruments les plus sollicités sont le piano et la guitare mais la pratique des vents et des cordes s'étend progressivement.

De plus, Le conservatoire travaille sur l'émergence des instruments tels que la basse, la contrebasse (faible pourcentage à ce jour) et le basson afin de développer la pluralité des pratiques.

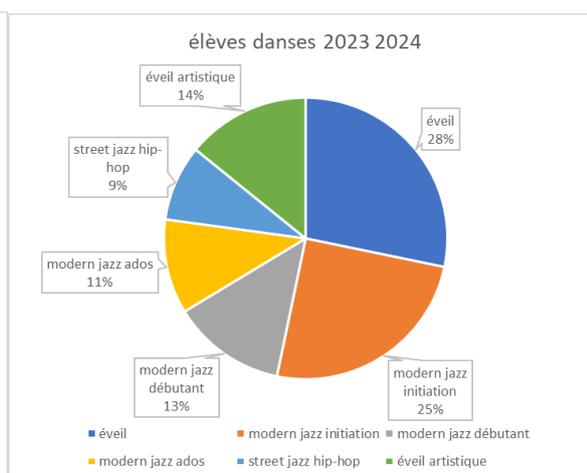
### Musique :



## Théâtre :



## Danse :



## 9bis) Point d'avancement adhésion CCVVS

Rapporteur : M. de Kervéguen

Le président fait un rappel des évènements :

- 12 septembre 2023 : présentation du SI Conservatoire du Vexin lors du conseil communautaire de la CCVVS, qui s'est bien passé, sans objection.
- 26 octobre 2023 la **commission culture de la CCVVS s'est prononcée en faveur d'une adhésion au Conservatoire**,  
M. Caurette précise que le vote était majoritaire : 2 abstentions et 20 pour.
- 5 février 2024 envoi des documents demandés par le Président de la CCVVS pour un passage à la commission des finances du 21 février 2024 :
  - un courrier explicatif de Mr de Kervéguen qui précisait la part par habitant, afin de permettre des projections financières. Le sujet de la gouvernance avait également été abordé où le président se questionnait sur la pertinence de conserver un syndicat en cas d'adhésion des 2 communautés de communes (CCVC et CCVVS). Pourquoi la gouvernance ne reviendrait pas aux 2 communautés de communes avec des compétences communes au lieu et place du syndicat
  - l'annexe relative aux effectifs et au budget,
  - l'annexe relative à l'étude tarifaire de l'adhésion de la CCVVS,
  - Le CA 2023 et Prévisionnel 2024 Fonctionnement,
  - Le CA 2023 et Prévisionnel 2024 Investissement.
- 5 mars 2024 L'adhésion n'est pas inscrite à l'ordre du jour du DOB de la CCVVS  
En réponse à cela M. Millouet, membre du bureau du syndicat et délégué de la commune de Maudétour-en-Vexin, a transmis un mail à l'ensemble des délégués de la CCVVS. Suite à ce mail, M. Renard, président de la CCVVS a proposé un rendez-vous à M. de Kervéguen, Mme Belgrine Rever et M. Breton, adjoint aux finances de la CCVVS.
- 6 mars 2024, le président a eu un échange téléphonique avec M. Renard qui émet 3 réserves à ce stade :
  - 1/ La gouvernance
  - 2/ L'impact budgétaire – sujet déjà abordé à plusieurs reprises – le coût pour la CCVVS serait environ de 80 000 €.
  - 3/ Les projets du conservatoire sur la CCVVS – Le président rappelle la volonté d'avoir une cohérence territoriale
- Il est prévu un rendez-vous le 8 avril – après le vote du budget de la CCVC qui a lieu le 2 avril 2024.
- Le président doit également rencontrer Mme Ninot, présidente de la CCVVS, la semaine du 25 mars 2024.

M. Caurette et M. Millouet expriment leur surprise lors du conseil communautaire du 5 mars, le sujet de l'adhésion au syndicat, n'étant pas prévu à l'ordre du jour, ni dans les questions diverses.

## **10) Bilan de la nuit des conservatoires du 26 janvier à Magny-en-Vexin**

Rapporteur : Mme Belgrine Rever

Le 26 janvier 2024, Le conservatoire du Vexin a organisé pour la deuxième fois (en 2023 à Vigny) la nuit des conservatoires, à la salle des fêtes de Magny-en-Vexin.

**Plus de 600 personnes ont participé à l'évènement.**

Durant plus de trois heures avec entracte, le conservatoire a présenté au public ses trois disciplines : la danse, la musique et le théâtre ; avec la participation de l'association Dowap (partie technique), et le comité des fêtes MagnyFics (buvette).

M.de Kervéguen souligne l'importance de l'évènement, par le public nombreux, la mise en valeur des élèves et des professeurs.

### **Questions diverses**

Mme Noblia, maire d'Avernes souhaite donner son point de satisfaction sur les interventions du conservatoire dans le milieu scolaire. Elle déplore que l'éducation nationale, prenne la décision de diminuer les interventions scolaires au prétexte que ce sont les professeurs des écoles qui doivent enseigner la musique.

Mme Belgrine Rever intervient en mettant en avant les propositions constructives faites par l'éducation nationale, pour les années à venir. Cependant la problématique est le manque de personnel susceptible d'intervenir.

La directrice explique cette baisse par le départ de 2 dumistes (professeur titulaire d'un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) qui ont quitté le conservatoire.

Enfin, Mme Noblia émet un point de vigilance. A son sens il est difficile de défendre la culture en tant que délégué au sein d'une communauté de communes car lors de contrainte budgétaire, la culture est le premier budget impacté. C'est pourquoi il est plus simple de défendre la culture au sein d'un syndicat qui ne traite que ce domaine.

Mme Belgrine Rever rappelle que le conservatoire est une délégation de service public, avec un grand potentiel, un pôle ressource composé de professeurs qui sont de vrais artistes. Elle demande aux communes de ne pas hésiter à solliciter le conservatoire afin de travailler en amont avec la municipalité, les habitants et ainsi mettre en place des projets, des évènements en commun.

Sans remarque ni observation, la séance est levée à 21h15.

Le Président,

M. de Kervéguen

La secrétaire de séance,

Mme Pairé

